



Athlé le **B**ourget **D**rancy-**D**ugny **O**lympique

9 rue Roger Salengro – 93350 LE BOURGET

Association loi 1901. Déclaration Préfecture n° 2005-00250

SIRET n° 483 286 431 00026 N° Agrément Jeunesse et Sport : 93SP556

Club FFA - FSGT – FFH

Bulletin d'adhésion – Saison 2019/2020

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Sexe : Masc. Fém. Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : D. P.

Adresse @ :

Catégorie :

N° Licence FSGT : FFA : FFH :

Club précédent (pour les mutations) :

Certificat Médical Obligatoire

	Au repos	Immédiat après l'effort	1 minute après	3 minutes après
POULS				
TENSION				

Je soussigné(e), Docteur _____ certifie avoir examiné ce jour _____ et n'avoir constaté aucun signe clinique apparent contre indiquant la pratique de l'athlétisme en compétition.

Fait à _____ le _____

Cachet et Signature :

Ci-joint le règlement de la cotisation d'un montant de ____ €

En espèce Par __ chèque libellé à l'ordre d'A.B.D.O. Autre

✓ Possibilité en trois chèques (remettre tous les chèques à l'inscription)

✓ Toute cotisation versée au moment de l'adhésion n'est pas remboursée, même si le membre décide de quitter l'association au cours de la saison.

Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier d'inscription est incomplet

(Bulletin d'inscription daté et renseigné, certificat médical, 2 photos d'identité, montant de la cotisation fourni)

Je soussigné(e) Nom :

Prénom :

Agissant en ma qualité de : père, mère, tuteur, tutrice (rayer les mentions inutiles)

De l'enfant Nom :

Prénom :

✚ Est informé que la responsabilité d'A.B.D.O. s'exerce dans le cadre des activités qu'elle anime. Elle est engagée uniquement durant l'horaire normal des animations

✚ Que vous gardez l'entière responsabilité de vos enfants avant et dès la fin des séances. Vous devez vous assurer de la présence d'un responsable

En cas d'absence de responsable 15 minutes après l'horaire normal du début de la séance, l'activité est annulée et la responsabilité de l'association est dérogée.

✚ Autorise mon enfant à quitter seul le stade à la fin de la séance d'entraînement oui non

✚ Autorise mon enfant à participer aux différentes compétitions oui non

✚ Autorise mon enfant mineur à prendre le véhicule d'une personne désignée par l'encadrement pour l'accompagner lors de déplacements. oui non

✚ Autorise mon enfant à rentrer seul du lieu de rendez-vous lors des compétitions oui non

✚ Autorise les responsables du club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident oui non

✚ Je pourrais éventuellement apporter mon aide lors de manifestations organisées par le club oui non

Renseignements complémentaires

	PERE	MERE
Nom		
Prénom		
Adresse		
☎ : Domicile		
☎ : Travail		
☎ : Portable		
@ : E-mail		

L'inscription au club vaut autorisation d'utilisation des images fixes ou audio-visuelles prises durant les entraînements ou les compétitions, exclusivement pour le site Internet du club et autres supports promotionnels, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Le club A.B.D.O. décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets. Il est conseillé de ne pas apporter des objets de valeur au cours des séances d'entraînement ou sur les compétitions.

Dans le cas où votre enfant serait en possession d'objets de valeur, ces derniers pourront être consignés dans un coffre-fort à la disposition du club.

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club (extrait de ce règlement ci-dessous) et m'engage à en respecter les règles.

Fait à _____ le _____

Signature de l'adhérent

Signature du représentant légal pour les mineurs
Père -Mère - Tuteur



<http://abdoathle.fr>

Athlé le Bourget Drancy-Dugny Olympique

9 rue Roger Salengro – 93350 LE BOURGET

Association loi 1901. Déclaration Préfecture n° 2005-00250

SIRET n° 483 286 431 00026

N° Agrément Jeunesse et Sport : 93SP556

Club FFA - FSGT - FFH

EXTRAIT DU REGLEMENT

(Le règlement complet est consultable auprès de l'encadrement et sur le site)

La responsabilité d'A.B.D.O. s'exerce dans le cadre des activités qu'elle anime :

1. Pendant les séances d'entraînement ;
2. Pendant les diverses manifestations : championnats, challenge et compétitions diverses.

Elle est engagée uniquement durant l'horaire normal des entraînements et manifestations.

Les parents d'enfants mineurs adhérents du club, gardent l'entière responsabilité de leurs enfants avant et dès la fin des séances.

Ils doivent s'assurer de la présence d'un responsable et remettre leurs enfants à celui-ci.

En cas d'absence de responsable 15 minutes après l'horaire normal du début de la séance, l'activité est annulée et la responsabilité de l'association est dérogée.

Quelle que soit la catégorie dans laquelle il entre, tout membre actif de l'association doit respecter le règlement suivant :

L'association est laïque, chacun de ses membres a droit au respect de ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses et s'abstient à l'occasion d'activités en rapport avec la vie associative de toute action de propagande.

Une tenue propre et sans excentricité est de rigueur pour tous les entraînements. Les adhérents devront porter le maillot de l'association lors des compétitions.

Il est exigé une attitude correcte dans le cadre associatif propice à des relations positives et harmonieuses entre membres.

Il est conseillé aux membres de ne pas venir avec des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant les entraînements ou les compétitions.

Un petit coffre-fort est à la disposition du club pendant les entraînements.

Tout membre pris en flagrant délit de vol ou de racket sera immédiatement radié de l'association et conduit au poste de police.

Les membres sont responsables du matériel mis à leur disposition. En cas de dégradation volontaire, il sera demandé réparation pour les dommages causés.

Les athlètes doivent obligatoirement laisser en état de propreté permanent les vestiaires, locaux, abords et terrain de sport. Tous débris (vieux papiers, sachets en plastique, bouteilles vides...) doivent être jetés dans les poubelles.

Tout manquement aux règles ci-dessus est passible de sanctions disciplinaires.

Cependant, certains actes par leur gravité entraînent l'exclusion immédiate et automatique de l'association pour son auteur, jusqu'à comparution devant une commission de discipline. Les actes soumis à cette instruction sont les suivants :

- Propos injurieux, menaces verbales, tentative de coups, coups volontaires à l'égard d'un officiel, d'un autre athlète, d'un dirigeant, d'un entraîneur ;
- Vol ou tentative de vol ;
- Dégradation volontaire de matériel appartenant ou non à l'association durant des activités qu'elle a mise en place ou auxquelles elle participe ;
- Tout autre acte jugé grave par le bureau de l'association.



<http://abdoathle.fr>

Athlé le Bourget Drancy-Dugny Olympique

9 rue Roger Salengro – 93350 LE BOURGET

Association loi 1901. Déclaration Préfecture n° 2005-00250

SIRET n° 483 286 431 00026

N° Agrément Jeunesse et Sport : 93SP556

Club FFA - FSGT - FFH

Saison 2019 – 2020

Les catégories et cotisations

Possibilité de régler en 3 fois

Nous acceptons les espèces, les chèques à l'ordre de : A.B.D.O.

(Joindre tous les chèques à l'inscription y compris ceux à encaisser ultérieurement)

Le passeport loisir (par convention avec la CAF)

Une attestation de paiement vous sera délivrée dès l'encaissement complet de la cotisation

CATEGORIES	ANNEES DE NAISSANCE	COTISATIONS	JOURS ET HORAIRES D'ENTRAÎNEMENTS
Moustiques	Né(e) en 2011 – 2012 et 2013	110 €	Mercredi de 14 heures à 17 heures
Poussines et Poussins	Né(e) en 2009 – 2010		
Benjamines et Benjamins	Né(e) en 2007 – 2008		
Minimes	Né(e) en 2005 – 2006		
Cadette - Cadet	Né(e) en 2003 – 2004	130 €	Mardi et jeudi De 18h30 à 20h00
Juniors	Né(e) en 2001 – 2002		
Seniors 1	Né(e) entre 1991 et 2000		Mardi de 19 h à 21 h Jeudi de 19 h à 21 h Vendredi de 19 h à 21 h
Seniors 2	Né(e) entre 1981 et 1990		
Vétéran 1	Né(e) entre 1971 et 1980		
Vétéran 2	Né(e) entre 1961 et 1970		
Vétéran 3	Né(e) entre 1951 et 1960		
Vétéran 4	Né(e) entre 1941 et 1950		
Vétéran 5	Né(e) en 1940 et avant		

Pour les lieux d'entraînement :

- les mercredis au Bourget
- les soirs à Dugny